



Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général
Service de coordination des politiques interministérielles
Bureau de l'environnement et de l'utilité publique

F Courrier arrivé le
DREAL HAUTS DE FRANCE
Unité Départementale de la somme

07 NOV. 2024

Amiens, le 23 octobre 2024

Installations classées pour
la protection de l'environnement

Le préfet de la Somme donne acte à la société EUROLYSINE, dont le siège social est situé 11-13 rue de Monceau à PARIS (75008), des modifications relatives à la fabrication d'isoleucine dans un second atelier (atelier ET4), pour son site situé au 60 rue de Vaux à Amiens.

Ces modifications sont sans incidence sur le classement des installations et sur les prescriptions applicables.

Le présent donné acte pourra être opposé à la société EUROLYSINE lors des contrôles qui seront réalisés par l'inspection des installations classées.

Pour le préfet et par délégation,
Le chef de service

Gaëtan COUPLET

Copie à DREAL
Madame le maire d'AMIENS